



Direction des Finances
Service Moyens et Missions Transversales
119.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Depuis l'exercice 2020, le CMPPD a conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'agence régionale de santé (ARS). La dotation annuelle de l'exercice 2023, s'est élevée à 2 524 768,34 €. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2022 (+197 K€ à 2,6 M€). Dans le même temps les dépenses ont augmenté de 241 K€ atteignant presque 2,7 M€. Bien qu'ayant un solde de gestion marginalement négatif sur l'exercice, le résultat cumulé reste excédentaire.

L'approche ci-dessous est réalisée sur la base des crédits réels.

A - les recettes de fonctionnement : 2,6 M€

- Groupe 1 : Produits de la tarification : 2,5 M€

Les produits de la tarification sont en progression d'environ 10 % par rapport à 2022 (+222 668 €). Ce montant comprend la révision annuelle de la dotation (+0,8 %). Il intègre également la revalorisation du point d'indice et les effets de l'inflation, ainsi que les mesures du Ségur de la santé (complément de traitement indiciaire, revalorisations des salaires des médecins). Le nombre de séances est cette année en légère baisse par rapport à l'exercice précédent avec 21 247 actes pour une file active de 1 305 patients (1 343 en 2022).

- Groupe 2 : Autres produits : 84 K€

Les autres produits sont en baisse de 23 % par rapport à 2022 (-25 345,35 €). Cela s'explique notamment par des régularisations sur rémunérations payées à tort enregistrées en 2022 et que l'on ne retrouve pas en 2023. Une subvention du Département de 80 000 € est comptabilisée pour cet exercice.

B - les dépenses de fonctionnement : 2,7 M€

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20240628-96278B-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024

- Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 62 K€

Les dépenses d'exploitation courante sont en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice antérieur (- 2 151 €). Les principaux postes de dépenses sont l'énergie, les fournitures administratives et éducatives, les voyages et déplacements pour formation ou encore des prestations de nettoyage.

- Groupe 2 : Dépenses de personnel : 2,4 M€

Les dépenses de personnel connaissent une nette augmentation de plus de 10 % (+218 221 €). En cause principalement la hausse du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet, mais aussi le paiement des mesures du Ségur de la santé (rappel du complément de traitement indiciaire à compter du 1^{er} avril 2022). On constate également une augmentation du nombre d'agents suite à des réussites à des concours et au pourvoi de postes antérieurement vacants. Enfin, on peut mentionner le paiement du rappel de la revalorisation de l'IFSE (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023) concernant le personnel administratif et l'actualisation de la prime de fin d'année.

- Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure : 220 K€

Le groupe 3 voit son niveau de dépenses augmenter en 2023 d'environ 13 % (+24 958 €). On y trouve principalement des dépenses de locations immobilières pour 177 K€ (+6,8 %), cette croissance s'expliquant par la hausse des coûts de location et par l'inflation. Les coûts de formations sont également en hausse de 11,89 % (+ 3 056 €) avec une progression du nombre d'agents bénéficiaires de 29 à 53.

C - l'équilibre budgétaire :

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 736 742,78 € (dont 190 358,01 € en investissement et 546 384,77 € en fonctionnement) est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2023 du comptable public.

L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2024 (001 recette) : 190 358,01 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter (002 recette) : 546 384,77 €.
 - dont 153 979,00 € affectés au BP 2024,
 - dont 392 405,77 € à affecter à une décision ultérieure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96278B-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique départemental arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	+190 358,01 €
o Fonctionnement	+546 384,77 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 ¹	+736 742,78 €

¹ Après reprise des résultats antérieurs. A noter que l'instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

Adopte à l'unanimité

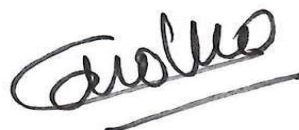
Pour : 47

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 6

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique départemental comme suit :

- résultat d'investissement à reporter en 2024 (001 recette) : 190 358,01 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter (002 recette) : 546 384,77 €.
 - dont 153 979,00 € affectés à l'équilibre du BP 2024,
 - dont 392 405,77 € à affecter à une décision ultérieure.

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 6

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO